

préfet de la Congrégation), le Souverain Pontife avait accordé que cette addition pût se faire dans les diocèses où les évêques en exprimeraient le désir.

Dans l'audience particulière que le Saint-Père lui a accordée hier, avant l'audience des Tertiaires, Mgr Villard a présenté au Souverain Pontife un volume de pétitions qui complètent la demande présentée naguère par le cardinal Perraud.

900 évêques — la presque totalité des évêques du rite latin, — ont signé une supplique dont le but est d'obtenir du Souverain Pontife :

1° Que les litanies du Saint Nom de Jésus soient insérées dans les livres liturgiques avec l'invocation *per sanctissimæ Eucharistiæ* etc.

2° Que, dans le même but d'exciter toujours davantage la dévotion envers la sainte Eucharistie, cette invocation eucharistique soit obligatoirement insérée aussi « dans les grandes litanies, où il est question des mystères de la vie et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, — c'est-à-dire dans les litanies des Saints, qui se chantent pour la bénédiction des fonts baptismaux le Samedi-Saint ou le samedi de la veille de la Pentecôte, et qui se récitent aussi pour la recommandation de l'âme ».

La pétition, souscrite par le grand nombre d'évêques qu'on a vu, est imprimée avec un véritable goût artistique. Au sommet de l'encadrement court le texte: *Cœnantibus autem illis accepit Jesu panem*, etc. Au bas, deux gravures représentent, l'une le divin Maître instituant l'Eucharistie, l'autre la Vierge Marie en prière.

Le volume qui contient ces 900 feuillets est relié en parchemin ; on y lit sur la couverture, en lettres d'or, l'invocation : *Per sanctissimæ Eucharistiæ institutionem tuam libera nos Jesu*.

Le catholicisme dans les Balkans

La guerre dans les Balkans rend très actuel l'exposé de l'état du catholicisme dans ces contrées.

En Serbie, la profession de la religion catholique est prohibée en fait aussi bien qu'en vertu de la loi. C'est peut-être la